

## HUNDRED AND TWENTY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Friday,  
23 April 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman: Mr. T. F. TSIANG (China).*

### 8. Continuation of the general debate on the question of the future government of Palestine

Mr. CREECH-JONES (United Kingdom) said the general discussion had enabled a review of the Palestine situation to be made before giving consideration to specific ideas regarding its future government. The Palestine Commission had reached the conclusion that armed assistance was now necessary if they were to discharge their responsibilities, and that otherwise there would be chaos and strife after the termination of the Mandate. The Security Council had not provided any armed force but had called for a truce (document S/723) and requested the Assembly to give further consideration to the future government of Palestine. Indeed, the Security Council had not supported a proposal (document S/685) to accept the plan of partition with economic union. Accordingly, the Assembly now should give second thoughts to the question. One definite factor was the undertaking of the United Kingdom, of which it had given early notice, that the Mandate would end on 15 May 1948. This left less than a month for the United Nations to find means of dealing with the situation after that date. They had to decide who was to assume the central responsibility in Palestine for law and order and all the administrative and economic functions of government. Outrages and conflict had already disorganized the administration and social order. In the circumstances a surprising number of services had been maintained, but there was danger of anarchy in mid-May.

There was little point in delving into the history of the Mandate or the circumstances of approval of the partition plan. However, insufficient attention had been paid either to British experience or the problem of implementation in the event of opposition. Those who stood by the resolution of 29 November 1947 should consider squarely whether their Governments were prepared to assist in enforcement, whether such action would secure the essential co-operation of the people and whether the forces could be provided effectively by 15 May. It appeared to be a realistic approach which had led the United States to propose a new solution.

Some speakers had made inquests into past events. The representatives of the Union of

## CENT-VINGT-TROISIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi  
22 avril 1948, à 10 h. 30.*

*Président: M. T. F. TSIANG (Chine).*

### 8. Suite de la discussion générale sur la question du gouvernement futur de la Palestine

M. CREECH-JONES (Royaume-Uni) déclare que la discussion générale a permis de faire une revue d'ensemble de la situation qui se présente en Palestine avant d'examiner les idées précises au sujet du gouvernement futur de ce pays. La Commission pour la Palestine est parvenue à la conclusion que l'aide des forces armées est maintenant nécessaire afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions, afin d'éviter une période de luttes et de désordres après la fin du Mandat. Le Conseil de sécurité n'a pas accordé l'aide de forces armées mais a invité les parties à conclure une trêve (document S/723) et a demandé à l'Assemblée d'examiner de nouveau la question du gouvernement futur de la Palestine. En fait, le Conseil de sécurité n'a pas donné son appui à la proposition (document S/685) visant à accepter le plan de partage avec union économique. En conséquence, l'Assemblée doit examiner une deuxième fois cette question; un élément est certain, le Royaume-Uni a pris l'engagement, qu'il a fait connaître longtemps à l'avance, que le Mandat prendrait fin le 15 mai 1948. Cela laisse moins d'un mois aux Nations Unies pour trouver les mesures permettant de faire face à la situation après cette date. Les Nations Unies doivent décider quel sera le pouvoir qui sera chargé en Palestine du maintien de l'ordre et de la légalité ainsi que de toutes les fonctions administratives et économiques du gouvernement. La violence et la lutte intestine ont déjà désorganisé l'administration et l'ordre social. Il est remarquable que malgré les circonstances un certain nombre de services essentiels ait pu être maintenu, mais on risque de voir régner l'anarchie vers le milieu de mai.

Il ne paraît pas à M. Creech-Jones très utile de reprendre l'histoire du Mandat et des circonstances qui ont entouré l'approbation du plan de partage. Cependant on n'a pas prêté une attention suffisante à l'expérience acquise par les Anglais ou au problème que posait la mise en œuvre du plan en cas d'opposition. Ceux qui ont apporté leur appui à la résolution du 29 novembre 1947 doivent examiner de la façon la plus nette si leurs Gouvernements sont prêts à apporter leur aide à sa mise en application, si une telle action est susceptible de bénéficier de la coopération de la population, qui est essentielle, et si les forces nécessaires peuvent être mises en œuvre efficacement avant le 15 mai. Il semble que ce sont des considérations réalistes qui ont conduit les Etats-Unis à proposer une nouvelle solution.

Certains des discours que l'on a entendus passaient en revue les événements passés. Les

Soviet Socialist Republics<sup>1</sup>, Yugoslavia<sup>2</sup> and the Ukrainian Soviet Socialist Republic<sup>3</sup> had accused his Government of trying to wreck partition to serve its own interests. The United Kingdom had been accused of sabotage both by the USSR representative and the spokesman of the Jewish Agency<sup>4</sup> because the Palestine Commission had reported<sup>5</sup> that in some respects his Government had not satisfied their requests. It should be pointed out, however, that the Chairman of the Palestine Commission had advised the Security Council on 24 February 1948<sup>6</sup> that the essential requirement for success, quite apart from co-operation from the Mandatory Power, was the goodwill and co-operation of both Jews and Arabs. Without this, force would be necessary, and force would destroy the foundation on which partition rested. But neither Arabs nor Jews had been prepared to co-operate, as was evidenced by their reception of a variety of previous schemes. Moreover, the partition plan did not provide for effective implementation.

During the preparation of the plan, his Government had clearly stated<sup>7</sup> that its authority up to the end of the Mandate could not be divided. This imperative requirement should have been recognized in any realistic approach, but the warning went unheeded. Now his Government was criticized for refusing to subscribe to some impracticable terms of the plan. Some of its terms were not conceived objectively and paid little regard to the difficulties of implementation, to the assured opposition, to the certainty of deteriorating conditions, or to the problem facing the Mandatory Power. The Palestine Government was faced with the task of preventing internal violence while withdrawing its forces. It should be clear that full co-operation with the Palestine Commission was not practicable, for it was confined to the rigid implementation of the definite terms of the Assembly resolution.

However, over a wide field, short of implementation, British co-operation had been complete. The Palestine Commission had been furnished with a great volume of information and agreed arrangements, and on many points the United Kingdom had taken the initiative.

représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques<sup>1</sup>, de la Yougoslavie<sup>2</sup> et de la République socialiste soviétique d'Ukraine<sup>3</sup> ont accusé le Gouvernement britannique d'avoir essayé de faire échouer le plan de partage pour servir ses propres intérêts. Le Royaume-Uni a été accusé de sabotage, à la fois par le représentant de l'Union soviétique et par le porte-parole de l'Agence juive<sup>4</sup>, parce que la Commission pour la Palestine a déclaré dans son rapport<sup>5</sup> qu'à certains points de vue le Gouvernement britannique n'a pu donner satisfaction à ses demandes. Il faut noter cependant que le Président de la Commission pour la Palestine a fait connaître au Conseil de sécurité, le 24 février 1948<sup>6</sup>, que la condition essentielle à la réalisation du plan de partage, en dehors de la coopération de la Puissance mandataire, était la bonne volonté et la coopération à la fois des Juifs et des Arabes. Si cette condition n'est pas remplie, la force sera nécessaire et la force portera atteinte au principe même sur lequel le partage est fondé. Cependant, ni les Arabes ni les Juifs n'ont jamais été prêts coopérer, comme l'a montré l'accueil qu'ils ont fait dans le passé à un grand nombre de propositions. De plus, le plan de partage ne prévoit pas de mesures d'exécution.

Pendant l'élaboration du plan, le Gouvernement britannique a déclaré nettement<sup>7</sup> que jusqu'à la fin du Mandat l'autorité qu'il détient ne pouvait être partagée. On aurait dû tenir compte de cet élément essentiel dans toute étude réaliste, mais l'avertissement n'a pas été écouté. Maintenant, le Gouvernement britannique est critiqué parce qu'il refuse de souscrire à certaines dispositions impraticables du plan. Quelques-unes de ces dispositions n'ont pas été conçues avec objectivité et n'accordent pas l'importance qu'il faudrait aux difficultés de la mise en vigueur, à l'opposition qu'elles ne manqueraient pas de soulever, à la certitude que l'on a que la situation va s'aggraver et aux problèmes auxquels doit faire face la Puissance mandataire. Le Gouvernement de la Palestine s'est trouvé dans la nécessité de s'opposer à la violence intérieure tout en retirant ses forces armées. Il est clair qu'il ne lui était pas possible pratiquement de coopérer pleinement avec la Commission pour la Palestine, car cette Commission était tenue d'appliquer d'une manière rigide les termes précis de la résolution de l'Assemblée.

Toutefois, sans aller jusqu'à l'application de la résolution, la coopération britannique a été complète dans un domaine très étendu. La Commission pour la Palestine a reçu un grand nombre de renseignements; de nombreux accords ont été conclus avec elle et, dans bien des

<sup>1</sup> See 119th meeting.

<sup>2</sup> See 121st meeting.

<sup>3</sup> See 120th meeting.

<sup>4</sup> See 121st meeting.

<sup>5</sup> See *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 1.

<sup>6</sup> See *Official Records of the Security Council*, Third Year, No. 23.

<sup>7</sup> See documents A/AC.14/SR.25 and A/AC.14/SR.28.

<sup>1</sup> Voir la 119ème séance.

<sup>2</sup> Voir la 121ème séance.

<sup>3</sup> Voir la 120ème séance.

<sup>4</sup> Voir la 121ème séance.

<sup>5</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No. 1.

<sup>6</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième Année, No. 23.

<sup>7</sup> Voir les documents A/AC.14/SR.25 et A/AC.14/SR.28.

While there had been difficulties and sometimes unilateral decisions, broadly speaking there had been cordial co-operation. Some of the points on which the Commission could not be met had been mentioned. The United Kingdom could not surrender its authority progressively, for to have done so would have worsened the increasing conflict. They could not transfer a port for the admission of Jewish arms and immigrants without inflaming the entire situation and delaying the withdrawal of the British forces.

The United Kingdom had been criticized for not preserving order, for allowing Arab bands to enter, and for allegedly being partial to the Arabs. However, the Mandatory Power had been as severely criticized by the Arabs as it had been by the Jews. The history of disorder went back many years, and security forces had always been necessary, but their task had become increasingly difficult in the absence of co-operation from the various communities. Particularly since the war, lawlessness had increased among certain Jewish elements. With diminishing forces, it was difficult to fulfil the manifold tasks of security. In discharging their duty in the interests of both Arabs and Jews, the British had often been brutally attacked by the Jewish terrorists.

Mr. Creech-Jones denied that the administration had not been impartial in fulfilling their thankless task. There were great difficulties in controlling a long and mountainous boundary with the forces available, but little had been said about the repulse of some incursions of Arab bands and the defence of Jewish settlements by British troops. Authority had never been surrendered and while the invaders may have complicated the situation, violence on the part of both Arabs and Jews was not new and both sides had been disarmed with equal rigour. It was regrettable that the peoples in Palestine had not co-operated with the administration, just as they now would not observe the United Nations plea to end their conflict. No Government which was not responsible to the people and did not enjoy their co-operation could maintain order when continuous efforts were made to inflame dissident groups. The security situation would have been worse if authority had been withdrawn piecemeal and transferred to a successor with no armed forces. Recognition of the Jewish militia would only have intensified the conflict.

Another complaint had been that the Palestine Commission had been prevented from entering before 1 May 1948. This decision was taken on security grounds, for the arrival of the Commission to implement partition would

cas, c'est du Royaume-Uni qu'est venue l'initiative. S'il y a eu des difficultés et parfois des décisions unilatérales, on peut dire que, d'une manière générale, il y a eu une cordiale coopération. On a déjà mentionné certains des points sur lesquels il n'a pas été possible de donner satisfaction à la Commission. Le Royaume-Uni ne pouvait pas renoncer à son autorité par étapes, car cela eût aggravé un conflit de plus en plus aigu. Il ne pouvait pas céder un port pour l'entrée d'armes et d'immigrants juifs sans aggraver toute la situation et retarder le retrait des forces britanniques.

On a critiqué le Royaume-Uni; on a dit qu'il n'avait pas préservé l'ordre public, qu'il avait permis aux bandes arabes de pénétrer dans le pays et qu'il avait fait preuve de partialité en faveur des Arabes. Toutefois, la Puissance mandataire a été critiquée d'une manière aussi sévère par les Arabes que par les Juifs. L'histoire des désordres remonte à de nombreuses années et la présence de troupes a toujours été nécessaire, mais leur tâche est devenue de plus en plus difficile en l'absence de toute coopération de la part des diverses parties de la population. Depuis la guerre notamment, le mépris de la loi s'est accentué parmi certains éléments juifs. Il est difficile, avec des forces armées progressivement réduites, de s'acquitter des tâches multiples que présente le maintien de la sécurité. En accomplissant leur devoir dans l'intérêt des Arabes comme des Juifs, les Britanniques ont été souvent attaqués brutalement par les terroristes juifs.

M. Creech-Jones nie que l'administration britannique ait manqué d'impartialité en accomplissant son ingrate tâche. Il est très difficile de surveiller une frontière longue et montagneuse avec les forces dont dispose l'administration britannique; pourtant l'on n'a guère parlé des cas où les incursions de bandes arabes ont été repoussées et les colonies juives défendues par des troupes britanniques. Les autorités n'ont jamais renoncé à leur tâche et, si les incursions venues de l'extérieur ont compliquée la situation, la violence venant des Arabes comme des Juifs n'est pas chose nouvelle, et les deux parties ont été désarmées avec une égale rigueur. Il est regrettable que les habitants de la Palestine n'aient pas collaboré avec l'administration, pas plus qu'ils ne font droit maintenant à la demande de cesser le conflit que leur présentent les Nations Unies. Aucun Gouvernement non responsable devant le peuple et ne jouissant pas de sa collaboration ne peut maintenir l'ordre en présence d'efforts continus pour exciter les groupes dissidents. La situation aurait été pire en matière de sécurité si l'autorité avait été abandonnée d'un manière fragmentaire et transmise à un successeur démunie de forces armées. La reconnaissance de la milice juive eût seulement intensifié le conflit.

On s'est plaint de ce que la Commission pour la Palestine a été empêchée d'entrer dans le pays avant le 1er mai 1948. Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité, car l'arrivée de la Commission chargée de procéder au

have increased Arab violence and made it impossible for the administration to give any guarantee of the absolute safety of the Commission. His Government had believed that the Commission would be well advised to conclude as much as possible of its work before leaving for Palestine. The matter was discussed with the Commission and was found to be capable of a mutually satisfactory solution. At the suggestion of the United Kingdom, a group of the Commission's staff did go to Palestine. The United Kingdom proposal had been not merely that this group should find accommodation, etc., as might be gathered from the Commission's report, but that they should consult with the administration on many problems of transfer, establish contacts with Arab and Jewish organizations and make any other preliminary arrangements that might be necessary. Moreover, it had not been made clear that the United Kingdom had prepared for discussion, months before, facts upon many problems including financial and economic matters, and that the delay had been due to difficulties on the side of the Commission. With regard to the dissatisfaction over certain financial charges, the United Kingdom had constantly consulted the Commission about any extraordinary expenditures, but not about established commitments of the Palestine Government. On a long list of important financial matters agreement had been reached with the Commission, though there had been some differences involving assets and liabilities. The Palestine Government had heavy commitments which could not be met out of revenue and guarantees should be entered into by the successor Government.

The accusation that the United Kingdom sought to create disorder came ill from those who had fanatically sought to impose their will on Palestine. All the actions and policy of his Government indicated, on the contrary, that all efforts had been directed towards securing a settlement between Jews and Arabs. While withdrawing, endeavours were made to ensure the maintenance of essential services. Every phase of Government activity had been discussed with the Commission and all possible steps had been taken in Palestine to decentralize responsibility to existing and newly-created local councils and other authorities. Local police forces also had been created.

The spokesman for the Jewish Agency had expatiated upon the services transferred to the local communities. Almost all those arrangements had been put into operation by the British authorities. Moreover, no ammunition or weapons belonging to the British forces were being sold to the communities or left behind,

partage aurait aggravé les violences arabes et rendu impossible à l'administration de garantir, de quelque façon que ce soit, la sécurité absolue de la Commission. Le Gouvernement du Royaume-Uni a estimé que la Commission ferait bien de terminer une partie aussi importante que possible de ses travaux avant de partir pour la Palestine. La question a été discutée avec la Commission; on a jugé qu'elle était susceptible d'une solution acceptable de part et d'autre; sur la proposition du Royaume-Uni, un groupe subsidiaire du personnel attaché à la Commission s'est rendu effectivement en Palestine. On peut croire à lire le rapport de la Commission que le Royaume-Uni avait proposé seulement d'assurer le logement, etc., de ce groupe. En fait, il avait proposé que le groupe se concertât avec l'administration sur de nombreux aspects de la transmission des pouvoirs, qu'il prît contact avec les organisations juives et arabes, et qu'il prît toutes autres dispositions préliminaires qui pourraient être nécessaires. En outre, on n'a pas précisé que le Royaume-Uni s'était préparé des mois à l'avance à discuter de nombreux problèmes, y compris des questions financières et économiques, et que les retards ont été dus à des difficultés provenant de la Commission. En ce qui concerne le mécontentement qui s'est fait jour au sujet de certaines charges financières, le Royaume-Uni a constamment consulté la Commission au sujet de toutes les dépenses extraordinaires, mais non au sujet des engagements déjà souscrits par le Gouvernement de la Palestine. Il y a une longue liste de questions financières importantes à l'égard desquelles on est arrivé à un accord avec la Commission, bien qu'il y ait eu quelques divergences portant sur les avoirs et les obligations contractées. Le Gouvernement de la Palestine a souscrit de lourds engagements auxquels il ne peut faire face à l'aide des recettes fiscales, et des garanties doivent être données par le Gouvernement qui lui succédera.

Il sied mal à ceux qui ont cherché d'une manière fanatique à imposer leur volonté à la Palestine d'accuser le Royaume-Uni d'essayer de susciter le désordre. Toutes les actions, toute la politique du Gouvernement britannique montrent au contraire que tous ses efforts ont tendu à amener un accord entre Juifs et Arabes. Tout en retirant ses troupes, il s'est efforcé d'assurer la continuité des services publics essentiels. Chaque phase de l'action gouvernementale a été discutée avec la Commission et toutes les mesures possibles ont été prises en Palestine pour décentraliser les pouvoirs et les transmettre aux conseils locaux existants ou nouvellement créés à cet effet et à d'autres organismes. On a également créé des corps de police locaux.

Le représentant de l'Agence juive s'est beaucoup étendu sur le transfert des services publics aux collectivités locales. L'initiative de presque toutes ces dispositions a été prise par les autorités britanniques. Par ailleurs, aucun stock de munitions ou d'armes appartenant aux forces britanniques n'est vendu aux parties en présence

though there were certain stores and equipment to be taken over by the successor authority.

The practical issue before the Committee was that in mid-May the only neutral forces responsible for order would have departed and violence would be more intense. There would be no central government. The Jews would proclaim their State and fight in its defence. The Arabs would strive to defend the integrity of Palestine, would resist Jewish immigration and might proclaim the whole country an independent Arab State.

Less than a month remained to solve not only this problem but also the more pressing one, whether the drift into warfare could be arrested. The obvious difficulties of implementing any plan were well known. No solution which failed to secure co-operation between the two communities could avoid lasting conflict. The United Nations had the right to ask both Jews and Arabs to contribute to stability by making the necessary mutual concessions. For over a quarter of a century the United Kingdom had sought to find an arrangement, based on the good will of both parties, which would lead to independence.

Now the restraint of British administration was about to be removed. Appeals made by the Assembly in November and by the Security Council in March and April to cease the struggle had been ignored. It seemed that the call for a truce (document S/723) would also be defied.

If the violence could not be reduced there would be open warfare after 15 May. It was clear both that partition could only be put through by force of arms and that the forces could not be supplied by 15 May. In view of these facts the representative of the United States had stressed the importance of a truce and suggested trusteeship (document A/C.1/277) as a temporary emergency measure. A truce was of the first importance. Regarding trusteeship, his Government had previously made a similar proposal<sup>1</sup> without success. Nevertheless, it was a proposal to provide a stabilizing authority to tide Palestine over until some suitable form of government could be agreed upon between the parties concerned. A trusteeship plan involved many difficulties but it, as well as partition and any other alternatives, should be studied against the background of the present situation. A spirit of realism should prevail. Both sides were convinced of the justice of their causes. Accordingly any final settlement without their agreement could not be effected without force. Perhaps, then, they were obliged

ni abandonné; certains magasins et une certaine quantité de matériel devront cependant être pris en mains par l'autorité qui leur succédera.

Le problème qui se pose pratiquement à la Commission, c'est qu'au milieu du mois de mai les seules forces neutres qui avaient la charge de maintenir l'ordre public seront parties et que les violences s'aggraveront. Il n'y aura pas de gouvernement central. Les Juifs proclameront la création de leur Etat et le défendront par les armes. Les Arabes s'efforceront de défendre l'intégrité de la Palestine, s'opposeront à l'immigration juive et proclameront peut-être la création d'un Etat arabe indépendant pour tout le pays.

Il reste moins d'un mois pour résoudre non seulement ce problème, mais aussi un autre encore plus urgent: comment arrêter le glissement vers la guerre civile? On connaît bien les difficultés évidentes d'application de tout plan, quel qu'il soit. Aucune solution à laquelle les deux populations n'apportent pas leur coopération ne peut éviter un conflit de longue durée. Les Nations Unies ont le droit de demander aux Juifs comme aux Arabes de contribuer à la stabilité en faisant d'indispensables concessions mutuelles. Pendant plus de vingt-cinq ans, le Royaume-Uni s'est efforcé de parvenir à un accord fondé sur la bonne volonté des deux parties et susceptible de mener le pays à l'indépendance.

Le frein que constitue l'administration britannique va maintenant disparaître. Les appels faits par l'Assemblée en novembre et par le Conseil de sécurité en mars et avril, en faveur d'une cessation des hostilités, sont restés sans réponse. Il semble que l'appel en faveur d'une trêve (document S/723) doive se heurter à la même attitude négative.

Si l'on ne parvient pas à apaiser ces violences, on sera en présence, après le 15 mai, d'une véritable guerre. Il est évident que, d'une part, le partage ne peut être réalisé que par la force des armes et que, d'autre part, les forces nécessaires ne pourront être disponibles d'ici le 15 mai. Pour ces raisons, le représentant des États-Unis a souligné l'importance d'une trêve et proposé l'établissement d'un régime de tutelle temporaire (document A/C.1/277) comme mesure d'urgence. Il est de la première importance qu'on puisse aboutir à une trêve. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement du Royaume-Uni a déjà fait une proposition semblable<sup>1</sup> qui n'a pas été acceptée. Il s'agissait cependant d'une proposition visant à créer en Palestine, à titre provisoire, une autorité pondératrice, en attendant que les parties intéressées se mettent d'accord sur une bonne formule de gouvernement. Un plan de tutelle comporte un grand nombre de difficultés, mais, de même que le partage et toute autre éventualité, il doit être envisagé à la lumière des événements actuels. Un esprit de réalisme doit prévaloir. De part

<sup>1</sup> See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Supplement No. 11, Volume I, page 27.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 11, volume I, page 29.

to aim at a more modest objective in order to prevent danger to world peace. The United Kingdom would co-operate, subject to the limitations involved in the decisions concerning the dates set for the withdrawal.

The United Kingdom shared the general concern for the safety of Jerusalem and of the Holy Places. They also believed the problem urgent. They had done everything possible to secure a truce and to arrange for the future. Now the Trusteeship Council had prepared a draft statute for Jerusalem (document A/541) and the Assembly should take a decision, even if it were only temporary. He believed any practical proposals would have the support not only of Arabs and Jews but of all nations.

The Palestine problem could be relieved by all nations by action concerning the displaced persons of Europe. The United Kingdom had already taken steps in the matter, and if other nations would open their doors more widely the pressure of refugees upon Palestine would be reduced.

Mr. Creech-Jones believed that in due course there would be a better appreciation of the work of the British in Palestine. Because his Government had been unable to resolve the problem, it could appreciate the present situation. They had accepted the partition plan in its broad intention as the opinion of the United Nations, but implementation continued to be baffling. His Government was prepared to assist in the search for the answer to the problem in Palestine.

Mr. BAJPAI (India) said that the people of India, only recently freed, felt that a prompt and peaceful solution was vital to peace in Asia and the world, and that a just solution was essential to the self-respect of Asia. They desired that the peoples of Palestine should assume as soon as possible the responsibilities and dignities of self-government. The Committee should keep this objective in view. There should not be too much insistence upon the letter of the law written either in the Charter or elsewhere. The problem was not only political or legal; fundamentally it was a human problem. In their approach they should remember that men with convictions will not yield to force.

Reference had been made to the resolution of 29 November 1947 and it was said that because more than two-thirds had favoured partition, they should be consistent and endorse the plan in order to maintain the dignity of the United Nations. Majorities were not infallible, however. India fortunately had not been among the majority, so that it was not required to re-

et d'autre, on est convaincu de la justice de la cause que l'on défend. C'est pourquoi il est impossible de procéder à un règlement définitif sans l'accord des uns et des autres. Il faudra peut-être poursuivre un objectif plus modeste afin d'empêcher que la paix mondiale ne soit mise en danger. Le Royaume-Uni coopérera à cette tâche sous réserve des limites que posent les décisions relatives aux dates de retrait.

Le Royaume-Uni partage l'appréhension générale en ce qui concerne la sécurité de Jérusalem et des Lieux saints. Il pense également que le problème est urgent. Il a fait tout ce qui est en son pouvoir pour permettre la conclusion d'une trêve et pour assurer l'avenir. Le Conseil de tutelle vient d'élaborer un projet de statut pour Jérusalem (document A/541) et l'Assemblée devra prendre une décision, fût-ce même une décision temporaire. Il pense que toute proposition de nature pratique bénéficiera de l'appui, non seulement des Arabes et des Juifs, mais de tous les Etats.

Tous les pays peuvent contribuer à faciliter la solution du problème de la Palestine en prenant des mesures au sujet des personnes déplacées d'Europe. Le Royaume-Uni a déjà agi en ces sens et, si d'autres pays ouvrent leurs portes plus libéralement, la pression exercée en Palestine par les réfugiés s'en trouvera réduite.

M. Creech-Jones estime que, nécessairement, on en viendra à apprécier à leur juste valeur les travaux accomplis par les Britanniques en Palestine. Son Gouvernement n'ayant pu résoudre le problème, il est en mesure de comprendre la situation actuelle. Il a accepté le partage dans son sens large comme reflétant l'opinion des Nations Unies, mais la mise à exécution lui apparaît plus que jamais déconcertante. Son Gouvernement est prêt à contribuer à la recherche de la solution du problème palestinien.

M. BAJPAI (Inde) déclare que, pour le peuple de l'Inde, libéré depuis peu, une solution pacifique et rapide apparaît primordiale pour la paix de l'Asie et du monde et une solution équitable, essentielle pour la dignité des peuples d'Asie. Il souhaite que les peuples de la Palestine assument aussitôt que possible les obligations et les honneurs qui incombent à tout gouvernement indépendant. La Commission doit s'efforcer de poursuivre cet objectif. Il ne faut pas trop s'attacher à la lettre de la loi, qu'il s'agisse de la Charte ou d'autres documents. Le problème n'est pas seulement d'ordre politique ou juridique, c'est essentiellement un problème humain. En traitant ce problème, il faut se rappeler que des hommes qui ont des convictions ne céderont pas à la force.

On a cité la résolution du 29 novembre 1947 et allégué que, puisque plus des deux tiers des Etats se sont déclarés en faveur du partage, ces derniers, pour être logiques, doivent soutenir le plan élaboré à ce sujet et sauver ainsi l'honneur de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les majorités ne sont pas infalliiblles. L'Inde, heureusement, n'a pas fait partie de

verse its decision. They had opposed partition in November and did now because they were satisfied, from their own experience and from history, that force by itself never solved this kind of problem.

It had been said that any solution would require force, but this ignored the difference between the temporary employment of force to maintain law and order and the perpetual use of force to uphold an arrangement unacceptable to the majority of the population. The only permanent solution could come through agreement. The cultural backgrounds of both Jewish and Arab civilizations should enable them to realize that the United Nations could assist in the process of conciliation, but that they themselves must take the initiative and responsibility of reaching agreement. The question then was whether agreement was yet in sight. Clearly it was not and time was required. In the meanwhile, there was strife in Palestine and surely their first objective should be to arrange for the restoration and maintenance of order. Objections would attach to any arrangement, but the task of the First Committee, or of the Fourth Committee, was to discover means by which tranquillity could be restored to Palestine until the two parties were conciliated.

It was too much to hope that between the present time and 15 May, the ingenuity of the Assembly could resolve a problem that had defied solution for twenty-five years. If there were no agreement prior to the departure of the Mandatory Power, and both parties insisted upon declaring their independence, there seemed to be no alternative to trusteeship. They should approach the United States proposals realistically. There was an hiatus to be filled and no nation had, as yet, volunteered. By a process of elimination they should recognize the need of United Nations arrangements for the continuity of government in Palestine.

India's views on the conditions of trusteeship were as follows: any arrangement for temporary government should be for a short and specific period; it should provide for self-liquidation if agreement were reached before the end of that period, and, during this transition period, both Jews and Arabs should participate in the government. A further condition was one which was found in the United States draft, namely, that the arrangement would be "without prejudice to the rights, claims or position of the parties concerned".<sup>1</sup> This particularly referred to the existing arrangements regarding immigration and land purchase. The United States paper envisaged a single Government with a single cab-

cette majorité et n'a donc pas besoin de renverser sa position. Elle s'est opposée au partage en novembre et l'a fait parce qu'elle se rendait compte, d'après les enseignements de son propre passé et les leçons de l'histoire, que la force par elle-même ne résoud jamais ce genre de problème.

On a dit que toute solution nécessiterait l'emploi de la force, mais cet argument ignore la différence qui existe entre l'emploi temporaire de la force visant à maintenir l'ordre public et l'utilisation perpétuelle de la force tendant à maintenir une situation inacceptable pour la majorité de la population. La seule solution, la solution permanente, ne peut provenir que d'un accord. Le passé culturel de la civilisation juive et de la civilisation arabe doit permettre à ces deux peuples de comprendre que l'Organisation des Nations Unies peut les aider dans la phase de conciliation, mais que c'est à eux de prendre l'initiative pour arriver à une entente et en assumer les responsabilités. La question qui se pose alors est de savoir si l'entente est en vue. Tel n'est évidemment pas le cas et l'évolution dans ce sens prendra du temps. En attendant, on se bat en Palestine, et le premier objectif à atteindre doit être la restauration de l'ordre public et son maintien. Toute solution provoquera des objections, mais la présente Commission, de même que la Quatrième, a pour tâche de découvrir les moyens propres à rétablir l'ordre en Palestine jusqu'à ce que l'on ait pu aboutir à la conciliation des deux parties.

Ce serait trop que de demander à l'Assemblée de résoudre par sa seule ingéniosité, avant le 15 mai, un problème qui a résisté à toute solution pendant vingt-cinq ans. Si l'on n'a pu arriver à une entente avant le départ de la Puissance mandataire et si les deux parties insistent pour proclamer leur indépendance, il ne semble pas qu'il y ait d'autre solution que celle de la tutelle. Il convient d'aborder les propositions des Etats-Unis d'une manière réaliste. Il y a une rupture de continuité à éviter et aucun pays jusqu'à présent n'a proposé de se charger de la faire. Par un processus d'élimination, on doit reconnaître la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures propres à assurer le continuité du gouvernement en Palestine.

La position de l'Inde en ce qui concerne les modalités de la tutelle est la suivante: tout accord prévoyant l'établissement d'un gouvernement provisoire devra s'appliquer à une période brève et déterminée d'une façon précise; il devra prévoir la liquidation automatique de ce gouvernement si l'entente est réalisée avant la fin de cette période; et, au cours de la période de transition, les Juifs, aussi bien que les Arabes, devront participer au gouvernement. Une autre condition est celle qu'on trouve dans le projet des Etats-Unis, à savoir que l'accord se fera "sans préjudice des droits, réclamations ou position des parties en cause". Ceci s'applique notamment aux accords existants en matière d'im-

<sup>1</sup> See document A/C.1/277

<sup>1</sup> Voir document A/C.1/277.

inet and it would be most gratifying if the Jews and Arabs could be persuaded along these lines at once. However, they should consider the possibilities of regional arrangements under a single head of state if a joint cabinet did not materialize.

With regard to enforcement during the transition period, hitherto thinking had been in terms of quotas from national armies, in which objectionable features were involved. He agreed with the French idea of voluntary enlistment.<sup>1</sup> With regard to protection of Jerusalem and the Holy Places, Mr. Bajpai ventured to subscribe to the appeal that the Assembly make urgent arrangements for their security.

India was deeply interested in the early restoration of peace and the fulfilment of the aspirations of both Jews and Arabs, though they were disinterested in the resources of Palestine. He wished to assure both parties that what he had said had been conceived in the spirit of friendship.

Mr. MALIK (Lebanon) reviewed the events which had led up to the problem which now faced the Assembly. After centuries of dissociation with Palestine, the ghettos of Eastern and Central Europe had driven the Jews in the nineteenth century to the desperate aspiration for mass resettlement in the Holy Land. After the Balfour Declaration of 1917 those aspirations increased in intensity. The advent of Hitlerism with all its barbarism profoundly increased the despair of Jews throughout the world. Palestine seemed the only way out, and, if only they could settle there in large enough numbers, they believed that they would in time be able to establish a modern progressive State which would not only put an end to their age-old suffering, but would prove a veritable boon to the rest of the Middle East.

Innumerable commissions were sent to examine the situation on the spot. Those commissions were not unsympathetic to the Jewish cause, yet in every case, they reported that the problem was far more formidable and more complicated than they had imagined. The formula devised by the Anglo-American Committee of Inquiry on Palestine recommended, not separate Arab and Jewish States, but a single federal State of Palestine.

Mr. Malik believed that there were in reality only four logical possibilities. There could be a single State of Palestine dominated by Arabs, or a similar State dominated by Jews, or there could be a federal State in which neither party

migration et d'achat de terres. Le document des Etats-Unis envisage un gouvernement unique avec un cabinet unique et il serait fort bon d'amener les Juifs et les Arabes à souscrire à ces vues dès maintenant. Cependant, il faut envisager la possibilité d'accords régionaux conclus sous l'égide d'un chef d'Etat unique dans le cas où la solution du cabinet mixte n'aboutirait pas.

En ce qui concerne l'application du plan pendant la période de transition, on a, jusqu'à présent, envisagé surtout les contingents empruntés à des armées nationales, ce qui entraîne un certain nombre d'inconvénients. M. Bajpai souscrit à la conception française de l'enrôlement volontaire<sup>1</sup>. En ce qui concerne la protection de Jérusalem et des Lieux saints, il approuve l'appel tendant à ce que l'Assemblée prenne des dispositions immédiates pour leur sécurité.

L'Inde a un intérêt primordial à ce que la paix soit bientôt rétablie et à ce que les aspirations des Juifs et des Arabes se réalisent, bien qu'elle ne s'intéresse pas aux ressources de la Palestine. M. Bajpai tient à assurer aux deux parties que ses paroles ont été dictées par des sentiments d'amitié.

M. MALIK (Liban) passe en revue les événements qui ont abouti au problème qui se présente maintenant à l'Assemblée. Après n'avoir eu pendant des siècles aucun contact avec la Palestine, les Juifs des ghettos d'Europe centrale et orientale ont été animés au dix-neuvième siècle d'un désir désespéré de revenir en masse s'établir en Terre sainte. Après la Déclaration Balfour de 1917, ces aspirations ont augmenté d'intensité. L'avènement de l'hitlérisme, avec toute la sauvagerie dont il s'est accompagné, a profondément aggravé le désespoir des Juifs dans le monde entier. La Palestine est apparue comme la seule solution: qu'on les laisse seulement s'y établir en nombre suffisant et ils étaient persuadés qu'ils sauraient en temps voulu créer un Etat moderne et épri de progrès, qui non seulement mettrait fin à leurs souffrances séculaires mais serait aussi un véritable bienfait pour le reste du Moyen Orient.

On a envoyé sur place, pour étudier la situation, d'innombrables commissions. Celles-ci ne manquaient pas de sympathie envers la cause juive, et pourtant, chaque fois, elles ont déclaré, en rendant compte de leurs travaux, que le problème était bien plus ardu et compliqué qu'elles ne l'avaient imaginé. La formule proposée par la Commission anglo-américaine d'enquête recommandait non point des Etats juif et arabe séparés, mais bien un Etat palestinien fédératif unique.

M. Malik estime qu'il n'y a en réalité que quatre solutions logiques: un Etat palestinien unique dominé par les Arabes, un Etat du même ordre dominé par les Juifs, un Etat fédératif qui ne serait dominé par aucune des deux parties, ou

<sup>1</sup> See 121st meeting.

<sup>1</sup> Voir la 121ème séance.

dominated, or the country could be divided in accordance with the partition plan. The individual's preference for one of these four possibilities was not the result of an objective examination of their merits, but was usually compounded of various elements of justice, sympathy with the plight of the Jews, of a desire by some to have the Jews concentrate in a country other than their own, of ignorance of the Arabs' point of view, of prejudice, a feeling of exhaustion which led to a desire to use the surgical knife and so on.

Mr. Malik stated that it was not the time to be critical of the past action of the United Nations. The Committee should endeavour to be as positive and helpful as possible. However, he believed that history would show that difficulties which the Committee now faced were due to the composition and functioning of the Special Committee on Palestine. It had decided upon partition as the easiest solution. That was always the way of the outsider who endeavoured to be quick, simple and efficient, rather than seek the difficult solution of reconciliation and unity.

When the Special Committee's recommendation<sup>1</sup> was made to the General Assembly, it was extremely difficult for the Assembly to decide upon any solution other than partition. Mr. Malik did not wish to comment on the circumstances which attended that decision beyond remarking that he had first-hand knowledge of certain shameful pressures which were exerted. The Committee well knew what had happened since that time. Whatever the causes and motives, the fact remained that the Security Council, far from implementing the partition, had called the special session of the Assembly, in effect, to reconsider the whole problem.

Ever since the Balfour Declaration, the Arabs had made it unmistakably clear that they would actively and by every means oppose the establishment of a Jewish State in Palestine. During the past thirty years, there had been innumerable Arab uprisings against the Mandatory Power for precisely that reason. Their leaders, in every sphere of life, had all joined in an uncompromising repudiation of the idea of a Jewish State. Although the repudiation was constantly reaffirmed in the United Nations, it was at first dismissed as bluff or as a helpless gesture of a primitive and desperate people. Events had proved that Arab opposition to Zionism did not arise solely from vested interests of a few leaders, but had profoundly gripped the imagination and moral sense of the Arab masses. Since the rise of Islam, the Arab world had not been

bien la division du pays conformément au plan de partage. Les préférences individuelles pour l'une ou l'autre de ces quatre solutions ne résultent pas d'un examen objectif de leur valeur, mais procèdent en général d'une combinaison variée de sentiments de justice, de sympathie pour le sort des Juifs, d'un désir de voir les Juifs rassemblés dans un pays autre que ceux où ils se trouvent actuellement, de l'ignorance du point de vue arabe, de préjugés ou d'un sentiment d'épuisement qui conduit au désir d'employer au plus vite une méthode chirurgicale.

M. Malik déclare que ce n'est pas le moment de critiquer l'action passée de l'Organisation des Nations Unies. La Commission doit s'efforcer de prendre des mesures aussi positives et aussi utiles que possible. Il estime toutefois que l'histoire montre que les difficultés avec lesquelles la Commission est aux prises, à l'heure actuelle, résultent de la composition et du mode de fonctionnement de la Commission spéciale pour la Palestine. Cet organe s'est décidé pour le partage parce que celui-ci constitue la solution la plus facile. C'est toujours ainsi qu'agissent ceux qui ne sont pas familiarisés avec la question et qui veulent faire preuve de rapidité, de simplicité et d'efficacité au lieu de rechercher la solution difficile de la réconciliation et de l'unité.

Lorsque la Commission spéciale a présenté ses recommandations<sup>1</sup> à l'Assemblée générale, il était extrêmement difficile à l'Assemblée d'adopter une autre solution que le partage. M. Malik ne désire pas s'étendre sur les circonstances dans lesquelles cette décision a été prise; il se contente d'observer qu'il a reçu des renseignements de première main sur certains pressions scandaleuses auxquelles on a eu recours. La Commission sait bien ce qui s'est produit depuis lors. Quels que soient les causes et les motifs de sa décision, le fait est que le Conseil de sécurité, loin de mettre en œuvre le partage a convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin de procéder, en fait, à un nouvel examen de tout le problème.

Dès la Déclaration Balfour, les Arabes n'ont cessé de déclarer sans équivoque qu'ils s'opposeraient activement et par tous les moyens à la création d'un Etat juif en Palestine. Au cours des trente dernières années, il y a eu pour cette raison même d'innombrables soulèvements arabes contre la Puissance mandataire. Les dirigeants arabes de toutes les classes de la société se sont tous unis pour repousser sans équivoque la conception d'un Etat juif. Bien que cette résolution ait été constamment réaffirmée aux Nations Unies, on lui a d'abord dénié toute importance en prétendant qu'il s'agissait d'un bluff ou du geste impuissant d'un peuple primitif et désespéré. Les événements ont prouvé que l'opposition arabe au sionisme ne procède pas uniquement des intérêts privés de quelques dirigeants, mais qu'elle exerce une emprise profonde

<sup>1</sup> See *Official Records of the second session of the General Assembly*. Supplement No. 11. Volume I, page 47.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 11, volume I, page 51.

so deeply agitated as in its determination to oppose political Zionism.

Mr. Malik explained that he had not referred to past events for their own sake. The Committee had to find a way out of the impasse which had been created by errors and misguided good-will. He appealed to the Committee to make a fresh start, and expressed the belief that the general recognition of the problem's complexity made it probable that a constructive solution to the problem may be found by the exercise of good-will. The Assembly should not miss this unique opportunity. If it did not find a solution, the Middle East would be plunged into a terrible period of strife with effects both for itself and for the world, which could not yet be imagined.

The Jews in Palestine were presented with a choice between two futures. They could choose an active participation in the life of the Middle East in friendship and co-operation with the Arab world by forming together with the Arabs of Palestine, on the basis of equality and justice, a single unitary State which would have an honourable place among the States of the Arab world; or they could withdraw from their Arab and Moslem brethren to form a Jewish State which would be isolated from its neighbours in permanent enmity and prohibited from contributing to the political, economic, social and cultural life of the Middle East. The choice was between a Jewish State in perpetual terror, and the full development of the genius and the potentialities of the Jewish people side by side with the Arabs, and under favourable and peaceful conditions. Only ill will, blind nationalism or misguided sentimentalism prevented people from seeing where the ultimate interest of the Jews really lay. In a unitary Palestine State, they would have safety and peace in abundance, safeguarded by international guarantees. Together with the Arabs they would have freedom of worship and full opportunity for cultural development and for the use of their language, also protected by international guarantees. Mr. Malik wondered whether the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, who was so anxious that the Jews have a separate State, would deny that the Armenians in his country enjoyed a free cultural life, although they did not form a State independent of the USSR. It was true that the Jews were culturally separated from the Arabs, but he believed that if they were to live in peace in a unitary Palestine, that estrangement would disappear, and the Middle East would enjoy a great cultural development. He could see no reason why the Jews would not play their proper role in a unitary State.

The Jews wanted complete and unfettered economic development. Mr. Malik recalled that

sur l'imagination et le sens moral des masses arabes. Depuis la naissance de l'Islam, le monde arabe n'a jamais été aussi profondément agité qu'il l'a été par sa détermination de faire échec au sionisme politique.

M. Malik précise qu'il n'a pas parlé du passé pour l'intérêt qu'il présente en lui-même. La Commission doit trouver le moyen de sortir de l'impasse créée par l'erreur et une bonne volonté mal inspirée. Il fait appel à la Commission pour qu'elle prenne un nouveau départ et il se déclare convaincu que la reconnaissance générale de la complexité du problème permet d'espérer que l'on parviendra, en faisant preuve de bonne volonté, à une solution constructive. L'Assemblée ne doit pas laisser passer cette occasion unique. Si elle ne trouve pas de solution, le Moyen Orient sera plongé dans une période terrible de troubles dont on ne peut encore imaginer les conséquences tant pour lui-même que pour le monde.

Les Juifs de Palestine doivent choisir entre deux avenirs. Ils peuvent choisir de participer activement à la vie du Moyen Orient, dans l'amitié et la coopération avec le monde arabe, en formant avec les Arabes de Palestine, dans la justice et dans l'égalité, un Etat unitaire qui trouverait une place honorable parmi les Etats du monde arabe, ou bien ils peuvent rompre avec leurs frères arabes et musulmans pour constituer un Etat juif isolé de ses voisins en une inimitié permanente et qui sera incapable de participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle du Moyen Orient. Il faut choisir entre, d'une part, un Etat juif vivant dans la terreur perpétuelle et, d'autre part, le plein développement du génie et des capacités du peuple juif, côté à côté avec les Arabes, dans des conditions favorables et pacifiques. Seuls leur mauvaise volonté, un nationalisme étroit ou un sentimentalisme mal inspiré empêchent certains de voir où se trouve réellement l'intérêt suprême des Juifs. Dans un Etat palestinien unitaire, ils jouiront, dans l'abondance, d'une paix et d'une sécurité protégées par des garanties internationales. Comme les Arabes, ils jouiront du droit de pratiquer leur religion et de possibilités illimitées de développer leur culture et de se servir de leur propre langue, sous la protection de garanties internationales. M. Malik se demande si le représentant de l'Union soviétique, qui est si désireux de voir les Juifs posséder un Etat distinct, nie que les Arméniens jouissent dans son pays d'une vie culturelle libre, bien qu'ils ne forment pas, au sein de l'Union soviétique, un Etat indépendant. Il est exact que le mode de civilisation juif est très différent de celui des Arabes, mais M. Malik est persuadé que, si Juifs et Arabes vivent en paix au sein d'une Palestine unitaire, ce qui les sépare sera oublié et la civilisation du Moyen Orient connaîtra un grand essor. Il ne voit pas pourquoi les Juifs ne joueraient pas dans un Etat unitaire le rôle qui leur appartient.

Les Juifs désirent un développement économique intégral et sans entraves. M. Malik rappelle

the Special Committee on Palestine had considered that economic union between the two proposed States was essential for the success of partition. However, what would happen if the Arab State refused to enter into such a union. It could not be imposed by force indefinitely on an independent and sovereign State. The Jewish Agency was trying to create the impression that economic union was more advantageous for the Arab State than for the Jewish State; but in fact, the opposite was the case, for while the proposed Arab State could survive with the co-operation of its neighbours, the Jewish State would be doomed to economic death because of the boycott which the Arab world had imposed and would maintain against it. The markets on which Jewish industry would depend for survival would be completely closed to it and, with its small internal market, it could not hope to compete against European manufacturing industries in other markets of the world unless its allies entered into certain tacit commercial agreements. However, that did not seem probable. The Arab world would regard the Jewish State as its implacable enemy, and would build around it a wall of hatred and non-co-operation which would prevent all movement of goods and men across its frontiers.

It was possible that the Zionists had indulged in wishful thinking on that aspect of partition. They might have hoped that economic relations with the Arab countries would be possible after the first period of political friction had subsided. But that was to ignore the realities. Nor could it be supposed that membership of the Jewish State in the United Nations or in other international organizations could deny the Arab States the sovereign right to boycott the Jewish State indefinitely.

The Jews were faced with a choice between co-operating with the Arabs in the development of Palestine and the whole Middle East at the cost of their national State or wasting their energies in self-embitterment, severed from the world in which they lived. Mr. Malik endorsed the statement of the United States representative at the 118th meeting on 20 April 1948 that the purposes of the United Nations were "positively to facilitate a peaceful settlement with self-government and a chance for orderly social and economic development".

Turning to the question of immigration and the free purchase of land which was one of the most delicate of the problems involved, the representative of Lebanon stated that so long as the idea of the Jewish State was adhered to, the Arabs would never compromise on that question. However, if the idea of the Jewish State was absolutely abandoned and this fact internationally guaranteed, then the problem would take on a different aspect. The Arabs had always

que la Commission spéciale pour la Palestine a estimé que l'union économique entre les deux Etats dont elle proposait la création était indispensable au succès du partage. Qu'arriverait-il pourtant si l'Etat arabe refuse d'adhérer à cette Union? On ne pourra pas imposer indéfiniment cette adhésion par la force à un Etat souverain et indépendant. L'Agence juive essaie de donner l'impression que l'union économique est plus avantageuse pour l'Etat arabe que pour l'Etat juif; en fait, la vérité est tout à l'opposé, car, tandis que l'Etat arabe proposé peut survivre avec la coopération de ses voisins, l'Etat juif serait voué à la mort économique en raison du boycott que le monde arabe a instauré et maintiendrait en vigueur contre lui. Les marchés dont l'industrie juive a besoin pour vivre lui seraient complètement fermés; elle ne pourrait d'autre part espérer, avec son marché intérieur limité, soutenir sur les autres marchés du monde la concurrence des industries de transformation européennes, à moins que ses alliés ne concluent certains accords commerciaux tacites, ce qui ne semble pas probable. Le monde arabe considérerait l'Etat juif comme son implacable ennemi et bâtitrait autour de lui un mur de haine et de non-coopération qui empêcherait tout mouvement d'hommes et de marchandises à travers ses frontières.

Il est possible que les sionistes aient pris leurs désirs pour des réalités en ce qui concerne cet aspect du plan de partage. Ils ont peut-être espéré que les relations économiques avec les pays arabes seraient possibles après que les frictions politiques de la première période auront cessé. C'était là ne pas tenir compte des réalités. On ne pouvait pas non plus supposer que l'admission de l'Etat juif comme Membre des Nations Unies ou d'autres organisations internationales aurait enlevé aux Etats arabes le droit de boycotter l'Etat juif indéfiniment, droit qui dérive de la souveraineté.

Les Juifs avaient à choisir entre la coopération avec les Arabes en vue du développement de la Palestine et du Moyen Orient tout entier en faisant le sacrifice de leur Etat national ou le gaspillage de leur énergies dans l'amertume en restant séparés du monde dans lequel ils vivent. M. Malik apporte son approbation à la déclaration du représentant des Etats-Unis faite le 20 avril 1948, à la 118ème séance, d'après laquelle "le but des Nations Unies est, à la fois, de faciliter d'une manière positive un règlement pacifique avec un gouvernement autonome et de donner la possibilité d'un développement économique et social dans l'ordre".

Passant alors à la question de l'immigration et de la libre acquisition des terres qui est l'une des plus délicates du problème, le représentant du Liban a déclaré que, aussi longtemps que l'on s'en tient à l'idée d'un Etat juif, les Arabes n'accepteront aucun compromis sur cette question. Cependant, si l'idée d'un Etat juif est absolument abandonnée et si une garantie sur le plan international est donnée à cet égard, le problème se présentera alors sous un jour différent. Les

declared that immigration was a world problem and they were willing to undertake their own share of responsibility in co-operation with the rest of the world. Once good-will and co-operation reigned between Arabs and Jews in Palestine, who could say to what limit agreement might not extend?

Regarding the United States trusteeship proposal (document A/C.1/277), Mr. Malik stated that it would be unacceptable if it were merely to be a camouflaged method of introducing partition, such as the New Zealand and Australian representatives had been seeking. If, however, it were to provide an orderly transition from the Mandate to a unitary and independent Palestine in which the Jews would enjoy all rights short of territorial sovereignty; or at least, while not necessarily prejudicing the ultimate political settlement, it would provide for an effort to bring Arabs and Jews together politically, socially, and economically, then the Lebanese delegation would be prepared to consider it in a constructive spirit.

In conclusion, Mr. Malik stated that his delegation would energetically oppose any proposal for the creation of a Jewish State in Palestine because he believed that such a State would mean perpetual strife in the Near East. However, he would whole-heartedly welcome any suggestion that could lead to understanding and conciliation among the peoples of Palestine, because that was the only road to lasting peace.

Prince WAN WAITHAYAKON (Siam) recalled that his delegation had voted against both plans for the solution of the Palestine question at the previous session of the General Assembly, because it had favoured a federal State. That view remained unchanged. But he considered that the urgent problem now before the Committee was to provide a temporary Government of Palestine after the termination of the Mandate, to make some arrangement to maintain law and order. Unless a solution was found, the violence in Palestine would rapidly increase after 15 May.

The representative of Siam did not think that adoption of the French proposal<sup>1</sup> for the protection of Jerusalem raised any difficulties. He favoured reference to the Trusteeship Council as soon as possible.

The Australian draft resolution (document A/C.1/279), however, raised several difficulties, particularly because it contained no provisions for the maintenance of law and order, or for a force which could be used for that purpose.

As regards the United States working paper (document A/C.1/277), he considered that the

Arabes ont toujours déclaré que le problème de l'immigration est un problème mondial et qu'ils étaient prêts à prendre leur part de responsabilités en coopération avec le reste du monde. Une fois que la bonne volonté et la coopération régneront entre les Arabes et les Juifs en Palestine, nul ne peut dire à quel point l'entente s'arrêtera.

Au sujet de la proposition d'un régime de tutelle (document A/C.1/277) faite par les Etats-Unis, M. Malik déclare qu'elle est inacceptable s'il s'agit simplement de camoufler une méthode permettant de mettre à exécution le partage, comme semblent le considérer les représentants de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Si, cependant, ce plan peut permettre de ménager une transition ordonnée du Mandat à une Palestine unie et indépendante dans laquelle les Juifs jouiraient de tous les droits, la souveraineté territoriale exceptée, ou du moins s'il ne préjuge pas le règlement politique final, il constituera, en vue de réunir les Arabes et les Juifs au point de vue politique, social et économique, un effort que la délégation du Liban est prête à étudier dans un esprit constructif.

En conclusion, M. Malik fait connaître que sa délégation s'opposera énergiquement à toute proposition tendant à créer un Etat juif en Palestine parce qu'elle croit que l'existence d'un tel Etat amènera des luttes continues dans le Proche Orient. Cependant, il accueillera de grand cœur toute suggestion qui pourrait faire naître la compréhension et la conciliation parmi les peuples de Palestine et croit que c'est là la seule voie qui puisse mener à une paix durable.

Le prince WAN WAITHAYAKON (Siam) rappelle que sa délégation a voté contre les deux plans qui ont été présentés pour la solution de la question palestinienne à la dernière session de l'Assemblée générale parce qu'elle était en faveur d'un Etat fédératif. Ce point de vue n'a pas changé. Mais il considère que le problème le plus urgent qui se présente à la Commission est d'établir un gouvernement temporaire en Palestine après la fin du Mandat et de prendre des dispositions afin de maintenir la légalité et l'ordre. Si l'on ne trouve pas de solution, les actes de violence seront de plus en plus nombreux en Palestine après le 15 mai.

Le représentant du Siam ne pense pas que l'adoption de la proposition française pour la protection de Jérusalem<sup>1</sup> provoquera de grandes difficultés. Il est en faveur d'un recours au Conseil de tutelle aussitôt que possible.

Le projet de résolution australien (document A/C.1/279), au contraire, paraît devoir soulever plusieurs difficultés, en particulier parce qu'il ne contient aucune disposition pour le maintien de l'ordre et de la légalité et qu'il ne prévoit pas de forces armées que l'on pourrait utiliser à cette fin.

En ce qui concerne le document de travail des Etats-Unis (document A/C.1/277), il estime

<sup>1</sup> See 121st meeting.

<sup>1</sup> Voir la 121ème séance.

many questions which it raised should be considered as soon as possible, and he supported the motion to refer it to the Fourth Committee without delay.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan), commenting on the representative of Syria's remarks concerning events in Haifa, said that he condemned violence and disorder from whatever quarter it might proceed. He considered that the representative of Guatemala was perfectly right in pointing out that it was invidious to speak of violence and disorder when they were directed against one party and not when they were directed against another. He was equally distressed when a Jew or an Arab was killed in Palestine, and he did not wish to condemn either party. However, there was a lesson to be drawn from the events in Tiberias and Haifa and to a lesser extent elsewhere in Palestine. It appeared that Jaffa might become the next centre of such incidents. Although Jaffa was adjacent to Tel Aviv, it had a population of between 70,000 and 80,000 Arabs and, with the exception of a few wards, it was almost completely Arab.

Sir Mohammed observed that, according to the partition plan, Jaffa was to be part of the Arab State although not connected with either part of the Arab State. If the population of Jaffa were counted, the Jewish State would contain more than 500,000 Arabs, and if it were to be included in the Jewish State the latter would then contain an Arab majority.

However, if the partition plan was put into effect, there could be little doubt that the Arabs living in the Jewish State would be either massacred or expelled while a similar fate might befall the small Jewish minority in the Arab State. Sir Mohammed thought that that possibility was a most powerful argument against the implementation of partition. Current events in Palestine were a warning of what would happen.

General McNAUGHTON (Canada) said that, in view of the gravity of the situation in Palestine, he would limit himself to a brief statement regarding the draft proposals before the Committee. It was unnecessary to repeat the statements regarding his delegation's position with respect to the Palestine question, which had been made before the Security Council.<sup>1</sup>

In respect of the French proposal for the protection of Jerusalem and its inhabitants, he thought that the Trusteeship Council was the most appropriate body to consider that special problem, since it had been considering the future of Jerusalem for some time. He had gathered from the statement of the representative of

que les nombreuses questions qu'il pose doivent être étudiées aussitôt que possible et il appuie la motion, qui a été présentée, demandant qu'il soit soumis sans délai à l'examen de la Quatrième Commission.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan), commentant les remarques du représentant de la Syrie sur les événements de Haïfa, déclare qu'il condamne les violences et le désordre de quelque côté qu'ils viennent; il considère que le représentant du Guatemala était parfaitement justifié à faire remarquer qu'il est désobligeant de parler de violences et de désordre lorsqu'il s'agit d'actes dirigés contre une partie et de ne pas le faire lorsqu'il s'agit d'actes dirigés contre l'autre. Il éprouve la même peine lorsqu'un Juif ou un Arabe est tué en Palestine et il n'a aucun désir de condamner l'une ou l'autre des parties. Cependant on doit tirer un教训 des événements de Tibériade et de Haïfa et, dans une moindre mesure, de ceux qui se sont déroulés ailleurs en Palestine. Il semble que Jaffa peut devenir prochainement le théâtre de tels incidents. Bien que la ville de Jaffa soit contiguë à Tel-Aviv, il y a dans sa population de 70,000 à 80,000 Arabes et, à l'exception d'un petit nombre de quartiers, sa population est presque complètement arabe.

Sir Mohammed fait remarquer que, d'après le plan de partition, Jaffa doit faire partie de l'Etat arabe, bien que cette ville ne soit reliée avec aucune des autres parties de l'Etat arabe. Si l'on ajoute la population de Jaffa, l'Etat juif renfermerait plus de 500,000 Arabes et, si cette ville doit faire partie de l'Etat juif, la population de celui-ci contiendra alors une majorité d'Arabes.

Cependant, si le plan de partage est mis en application, il n'est pas douteux que les Arabes vivant dans l'Etat juif seront massacrés ou expulsés et que la petite minorité juive qui se trouvera dans l'Etat arabe aura le même sort. Sir Mohammed pense que cette éventualité fournit un argument très fort contre la mise en vigueur du plan de partage; les événements qui se déroulent en Palestine constituent un avertissement de ce qui arrivera.

Le général McNAUGHTON (Canada) déclare que, en considération de la gravité de la situation en Palestine, il se bornera à faire une brève déclaration au sujet des projets de résolutions qui ont été présentés à la Commission. Il estime superflu de reprendre les déclarations par lesquelles sa délégation a exposé sa position en ce qui concerne la question palestinienne, déclarations qui ont été faites devant le Conseil de sécurité<sup>1</sup>.

Au sujet de la proposition française pour la protection de Jérusalem et de ses habitants, il pense que le Conseil de tutelle est l'organisme le plus compétent pour étudier ce problème particulier car le statut futur de la ville de Jérusalem a été soumis à son étude pendant quelque temps. Il lui semble que, d'après l'exposé du repré-

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Nos. 29, 39 and 57.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième Année, Nos 29, 39 et 57.

France at the 121st meeting that special provisions would be made for the protection of the Holy Places.

Turning to the United States proposal for a temporary trusteeship, General McNaughton stated that he had stressed in the Security Council the importance of giving priority to measures for bringing about a cessation of the mounting violence and destruction in Palestine. The United States representative had explained at the 118th meeting that his proposal constituted an emergency measure designed to establish and maintain public order and to ensure a continuance of public services after the Mandate was terminated. He had further explained that the Security Council's decision regarding a truce (document S/723) in conjunction with the proposal for a temporary trusteeship was intended to bring about a temporary "stand still" to preserve human lives and would be without prejudice to the eventual political settlement. While the Security Council was considering the implementation of the truce, the Assembly should discuss the trusteeship proposal as a related measure designed to meet the emergency. He supported the suggestion that the trusteeship proposal should be considered at a joint meeting of the First and Fourth Committees, but he would accept any other procedure which would expedite the task.

With regard to the Australian draft resolution (document A/C.1/279), General McNaughton believed that the adoption of such a proposal at that time would be inconsistent with the examination of the emergency interim measures which had been proposed. He thought that consideration of the Australian proposal should be deferred until after the trusteeship proposal had been examined, and said that if it were put to a vote the Canadian delegation would abstain.

**Mr. PANYUSHKIN** (Union of Soviet Socialist Republics) reiterated his delegation's view that the Assembly resolution of 29 November constituted a just and correct decision and met the deep-rooted national interests of the Arab and Jewish peoples of Palestine. The decision had not been taken hastily, as some representatives believed. The Assembly had carefully studied the political, economic and other factors before taking its decision.

The United Kingdom representative had endeavoured to justify the policy of his Government in Palestine; however, the facts did not bear out his statement. It was well known that in following a policy actuated by its economic and military-strategic interests, and directed toward wrecking the Assembly's decision, the United States was acting in the same way as the United Kingdom. It was characteristic that

sentant de la France à la 121ème séance, des dispositions particulières doivent être prises pour la protection des Lieux saints.

Passant alors à la proposition d'établissement d'un régime provisoire de tutelle faite par les Etats-Unis, le général McNaughton déclare qu'il a insisté, au sein du Conseil de sécurité, sur l'importance qu'il y a à donner priorité aux mesures qui permettraient de faire cesser les actes de violence et de destruction dont le nombre ne fait qu'augmenter en Palestine. Le représentant des Etats-Unis a expliqué à la 118ème séance que sa proposition constitue une mesure d'urgence ayant pour but d'établir et de maintenir l'ordre public et d'assurer la continuité des services publics après la fin du Mandat. Il a également expliqué que la décision du Conseil de sécurité demandant la conclusion d'une trêve, (document S/723), qui a été faite en même temps que la proposition d'établissement d'un régime provisoire de tutelle, avait pour but de laisser temporairement les choses en état afin de préserver des vies humaines et ne préjugeait pas le règlement politique éventuel. Pendant que le Conseil de sécurité étudierait les moyens d'arriver à la conclusion de la trêve, l'Assemblée devrait discuter la proposition de tutelle comme une mesure connexe, ayant pour but de faire face à une situation exceptionnelle. Le représentant de l'Australie apporte son appui au point de vue d'après lequel la proposition de tutelle devait être étudiée par les Première et Quatrième Commissions réunies, mais il est prêt à accepter toute autre procédure qui permettrait d'accomplir rapidement le travail.

Considérant la proposition de résolution australienne (document A/C.1/279), le général McNaughton est d'avis que l'adoption d'une proposition en ce moment serait incompatible avec l'étude des mesures provisoires d'urgence qui ont été proposées. Il estime que l'examen de la proposition australienne doit être différé jusqu'à ce que la proposition de tutelle ait été étudiée et il déclare que, si elle fait l'objet d'un vote, la délégation canadienne s'abstiendra.

**M. PANIOUCHKINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) expose de nouveau le point de vue de sa délégation, selon lequel la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre constitue une décision juste et équitable et donne satisfaction aux intérêts nationaux qu'ont à cœur le peuple juif et le peuple arabe en Palestine. La décision n'a pas été prise à la hâte comme le croient certains représentants. L'Assemblée a étudié avec attention tous les facteurs politiques, économiques et autres avant de prendre sa décision.

Le représentant du Royaume-Uni s'est efforcé de justifier la politique de son Gouvernement en Palestine; malheureusement, les faits ne sont pas en accord avec sa déclaration. On sait aussi que, en suivant une politique inspirée par leurs intérêts économiques et ceux de leur stratégie militaire et tendant à faire échec à la décision de l'Assemblée, les Etats-Unis agissent de la même façon que le Royaume-Uni. Il est si-

there was a division of efforts between the two countries. The United States was most active in attempting to wreck partition in the Security Council, whereas the United Kingdom had acted directly in Palestine, ignoring the Palestine Commission and encouraging the development of events in Palestine which would serve as a pretext for re-examining the Palestine question in the General Assembly.

It was well known that the United Kingdom Government had forbidden the Palestine Commission to enter the country earlier than two weeks prior to the termination of the Mandate. Thus, it impeded the implementation of those clauses of the Assembly's resolution which provided for the gradual transfer of authority to the Commission. It had insisted upon the maintenance of undivided control up to the time of the termination of the Mandate. Moreover, it had insisted that, in regions to be designated by the military command in Palestine, the final jurisdiction would be reserved for the British military authorities even after 15 May. The United Kingdom Government had intimated that the plan for evacuating British troops had already been elaborated, and that it was up to the Commission to make its plans conform with the British plan.

The refusal to permit the Palestine Commission to enter the country until two weeks before the termination of the Mandate had made it impossible to undertake the demarcation of the borders of the Arab and Jewish States or to establish the provisional Councils of Government and armed militias which were supposed to replace the British administration. It was clearly impossible for the Commission to create these Councils and militias in a single day.

Despite the objections of the Palestine Commission, the British had announced the termination of all contracts with individuals in the service of the Palestine administration on 15 May. While permitting the civil servants to volunteer for service under the Commission, they stated that the former would be deprived of their rights as British civil servants. The request of the Commission that senior officials be placed at its disposal met with a blunt refusal. At the same time, the British forbade the Commission from recruiting officials in Palestine.

Having prevented the Commission from creating Jewish and Arab militias as provided for in the partition plan, the Mandatory Power had intimated that the police force would be disbanded on 15 May. However, they had declared that they would not dissolve the Arab municipal police force. While they had agreed to surrender to the Commission, the arms and military material of the police force, the fact remained that the Palestine Commission would be unable to obtain control over such weapons in advance,

gnificatif que ces deux pays ont procédé à une répartition des efforts: les Etats-Unis s'efforcent surtout de faire échouer le partage au Conseil de sécurité tandis que le Royaume-Uni a agi directement en Palestine, ne tenant pas compte de l'existence de la Commission pour la Palestine et encourageant dans ce pays une évolution qui puisse servir de prétexte pour faire examiner de nouveau la question de la Palestine par l'Assemblée générale.

Tout le monde sait que le Gouvernement du Royaume-Uni a interdit l'accès du pays à la Commission pour la Palestine avant les deux dernières semaines précédant l'expiration du Mandat. Ce Gouvernement a ainsi empêché l'application des clauses de la résolution de l'Assemblée prévoyant le transfert progressif des pouvoirs à la Commission. Il a insisté pour maintenir son contrôle exclusif jusqu'à la date d'expiration du Mandat. Il a, en outre, insisté pour que certaines régions, à déterminer par le commandement militaire en Palestine, soient placées sous la juridiction suprême des autorités militaires britanniques même après le 15 mai. Il a fait savoir que le plan d'évacuation des troupes britanniques a déjà été élaboré et qu'il appartient à la Commission d'établir ses propres plans en conformité avec le plan britannique.

En refusant à la Commission pour la Palestine l'accès du pays avant les deux semaines précédant l'expiration du Mandat, le Royaume-Uni a rendu impossible à la Commission d'entreprendre la délimitation des frontières entre les Etats arabes et juifs, ainsi que l'établissement des conseils provisoires de gouvernement et l'organisation des milices armées qui devaient remplacer l'administration britannique. La Commission n'est évidemment pas en mesure de créer ces conseils et ces milices en un jour.

Malgré les objections soulevées par la Commission pour la Palestine, les Britanniques ont annoncé pour le 15 mai la résiliation de tous les contrats passés avec les personnes servant dans l'administration de la Palestine. Tout en permettant aux fonctionnaires de se présenter pour servir sous l'égide de la Commission, ils ont déclaré que ces fonctionnaires se verraient privés des droits dont ils jouissent en qualité de fonctionnaires britanniques. La demande de la Commission tendant à ce que certains hauts fonctionnaires soient mis à sa disposition s'est heurtée à un refus catégorique. En même temps, les Britanniques ont empêché la Commission de recruter des fonctionnaires en Palestine.

Ayant empêché la Commission de créer les milices juive et arabe prévues dans le plan de partage, la Puissance mandataire a décrété que les forces de police seraient dissoutes le 15 mai. Cependant, elle a déclaré qu'elle ne dissoudra pas la police municipale arabe. Elle a bien accepté de remettre à la Commission l'armement et l'équipement militaire de la police, mais il n'en est pas moins vrai que la Commission pour la Palestine sera dans l'impossibilité de s'assurer la disposition de ces armes à l'avance et, comme

and as was stated in the Commission's report<sup>1</sup>, there was the danger that such arms would simply be abandoned or would fall into the hands of irresponsible elements.

A whole series of economic measures carried out by the United Kingdom in Palestine, since the adoption of the partition plan, showed that the United Kingdom was actively organizing sabotage designed to wreck the Assembly's decision. The United Kingdom had refused to give the Palestine Commission an opportunity for creating the economic union in Palestine provided for by the Assembly. The budgetary policy of the Mandatory Power had been designed to deprive the Palestine Commission of financial resources upon its arrival in the country. The report of the Commission stated that the Mandatory Power had informed it that there would be a deficit estimated at more than £7,000,000. Without even consulting the Palestine Commission, the United Kingdom had included in the Palestine budget expenses connected with the maintenance of illegal Jewish immigrants in camps in Cyprus amounting to £2,000,000 as well as expenses regarding the payments to be made in terminating the contracts of the United Kingdom civil servants. The Mandatory Power had transformed into United Kingdom bonds and shares £3,000,000 which belonged to the Palestine administration. Such measures as the exclusion of Palestine from the countries of the sterling bloc and the blocking of its sterling resources on 22 February 1948 constituted a serious blow to the foreign commerce of Palestine, particularly since the greater part of Palestine's imports came from countries of the sterling bloc. The Mandatory Power had also forbidden the Palestine Commission to have any access to the funds of the Palestine fiscal administration in London which amounted to more than half of all the sterling funds belonging to Palestine, over £5,000,000 sterling. It had intimated that before disposing of these funds, it would be essential to get the opinion of the succeeding exchange authority, namely, the Arab-Jewish economic union.

The report of the Palestine Commission further made it clear that the United Kingdom had placed Palestine under the threat of hunger and starvation since it ensured the food supply of the country only until 15 May. It was well known that the International Emergency Food Council had already allocated a quota for Palestine up to 30 June 1948. Nevertheless, the United Kingdom had told the Commission that it could not undertake the responsibility for financing such purchases under the quota, because the Palestine budget showed a deficit. It continued its refusal in spite of the fact that the Palestine Commission was prepared to give

le déclare le rapport de la Commission<sup>1</sup>, on court le risque de voir ces armes abandonnées ou tomber entre les mains d'éléments auxquels on ne peut faire confiance.

Toute une série de mesures économiques prises en Palestine par le Royaume-Uni, depuis l'adoption du plan de partage, prouvent que le Royaume-Uni s'emploie activement à organiser le sabotage pour faire échouer la décision de l'Assemblée. Le Royaume-Uni a refusé de donner à la Commission pour la Palestine la possibilité de créer une union économique en Palestine telle qu'il était prescrit par l'Assemblée. En matière budgétaire, l'attitude de la Puissance mandataire a visé à priver la Commission pour la Palestine de ressources financières lors de son arrivée dans ce pays. Le rapport de la Commission déclare que la Puissance mandataire lui a fait savoir qu'il y aurait un déficit de plus de 7.000.000 de livres. Sans même consulter la Commission pour la Palestine, le Royaume-Uni a fait figurer dans le budget de la Palestine des dépenses relatives à l'entretien, dans des camps de Chypre, de Juifs ayant tenté d'immigrer illégalement, soit 2.000.000 de livres, ainsi que des dépenses correspondant aux paiements à effectuer lors de la résiliation des contrats des fonctionnaires du Royaume-Uni. La Puissance mandataire a transformé en obligations et en actions du Royaume-Uni 3.000.000 de livres qui appartiennent à l'administration palestinienne. Toutes ces mesures, de même que l'exclusion de la Palestine du nombre des pays de la zone sterling et le blocage de ses avoirs en sterling, le 22 février 1948, constituent un coup sérieux contre le commerce extérieur de la Palestine, notamment parce que la plus grande partie des importations de ce pays proviennent des pays de la zone sterling. La Puissance mandataire a également interdit à la Commission pour la Palestine la disposition des fonds détenus à Londres par l'administration financière de la Palestine qui s'élèvent à plus de 50.000.000 de livres, soit plus de la moitié de tous les avoirs en sterling détenus par la Palestine. Elle a fait savoir que pour pouvoir disposer de ces fonds, il serait nécessaire d'avoir l'avis des nouvelles autorités en matière de change, c'est-à-dire de l'Union économique arabo-juive.

En outre, il ressort clairement du rapport de la Commission pour la Palestine que le Royaume-Uni a mis la Palestine sous la menace de la famine en n'assurant le ravitaillement alimentaire du pays que jusqu'au 15 mai. On sait que le Conseil international de la crise alimentaire a déjà réservé un contingent à la Palestine jusqu'au 30 juin 1948. Néanmoins, le Royaume-Uni a fait savoir à la Commission qu'il ne pouvait pas se charger de financer les achats prévus à ce titre parce que le budget de la Palestine accuse un déficit. Il a maintenu son refus en dépit du fait que la Commission pour la Palestine était prête à donner des garanties

<sup>1</sup> See *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 1.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No 1.

guarantees to the Mandatory Power that it would be compensated for the expenses incurred very soon after 15 May. The United Kingdom had thus questioned the right of the Commission to dispose of the revenue of Palestine although that right could hardly be denied.

Mr. Panyushkin submitted that all the facts which he had cited clearly showed that the United Kingdom had endeavoured to wreck the Assembly's decision and was carrying out a policy designed to maintain the colonial order that had prevailed in Palestine for the past thirty years. The United Kingdom had not confined itself to economic measures, but had created conditions for the continuation of massacres among Arabs and Jews. The Palestine Commission's report showed that the resistance of the Palestine Arabs to the partition plan had been supported by Arab bands which had penetrated into Palestine. The United Kingdom had connived in the penetration of such bands. Arab and Jewish blood was being spilled in Palestine in order to satisfy the interests of the United Kingdom and the United States. The blame for the situation in Palestine, lay in the first instance, upon the United Kingdom whose policy was calculated to kindle national hatred between Arabs and Jews.

Mr. PARODI (France) said that, since it was apparent that the general debate was not at an end, the urgency of the problem of ensuring the safety of Jerusalem required him to ask that his draft resolution (document A/C.1/280) be considered as a matter of priority.

Mr. MUÑOZ (Argentina) supported that request.

Mr. JESSUP (United States of America) stated that, although the United States draft resolution (document A/C.1/278) had been presented prior to the French proposal, he would be willing for the Committee to consider the latter first. He pointed out that the French draft resolution was quite compatible with the trusteeship proposal.

Mr. HOOD (Australia) also expressed his delegation's willingness that the French draft resolution be given priority.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) said that he was willing to give priority to the French resolution. However, when the time came, he wished to speak on its substance.

The CHAIRMAN ruled that the Committee would, at the next meeting, interrupt the general debate to consider the French draft resolution.

Mr. SHERTOK (Jewish Agency for Palestine) replied to representatives who had referred to current events in Tiberias and Haifa. It was remarkable that the representatives of Arab States, who had been the most implacable advocates of war in Palestine, were accusing the

à la Puissance mandataire pour les compensations à offrir pour les dépenses engagées immédiatement après le 15 mars. Le Royaume-Uni a, par conséquent, mis en doute le droit qu'a la Commission de disposer des revenus de la Palestine, bien qu'il soit difficile de lui dénier ce droit.

M. Paniouchkine estime que tous les faits qu'il a cités prouvent abondamment que le Royaume-Uni s'est efforcé de faire échouer la décision de l'Assemblée et poursuit une politique destinée à maintenir le régime colonial qui prévaut en Palestine depuis trente ans. Le Royaume-Uni ne s'est pas borné à prendre des mesures économiques, mais a créé des conditions propres à prolonger les massacres entre Arabes et Juifs. Le rapport de la Commission pour la Palestine prouve que la résistance opposée par les Arabes palestiniens au plan de partage a été appuyée par des bandes arabes qui ont pénétré en Palestine. Le Royaume-Uni s'est fait complice de cette pénétration. Les Arabes et les Juifs versent leur sang en Palestine pour satisfaire les intérêts du Royaume-Uni et des Etats-Unis. La responsabilité des événements incombe surtout au Royaume-Uni dont la politique vise à enflammer les haines nationales entre Arabes et Juifs.

M. PARODI (France) déclare que, puisque la discussion générale ne semble pas terminée, l'urgence du problème consistant à assurer la sécurité de Jérusalem l'oblige à demander qu'on accorde priorité à l'examen de sa résolution (document A/C.1/280).

M. MUÑOZ (Argentine) appuie cette demande.

M. JESSUP (Etats-Unis) déclare que, bien que le projet de résolution des Etats-Unis (document A/C.1/278) ait été présenté avant la proposition française, il est prêt à accepter que la Commission examine tout d'abord cette dernière. Il ajoute que le projet de résolution français est parfaitement compatible avec la proposition de tutelle.

M. HOOD (Australie) fait également savoir que sa délégation est disposée à donner priorité au projet de résolution français.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'il est disposé à donner priorité au projet de résolution français. Cependant, il tient à en discuter le fond lorsque le moment sera venu.

Le PRÉSIDENT décide que la Commission interrompra la discussion générale à sa prochaine séance pour examiner le projet de résolution français.

M. SHERTOK (Agence juive pour la Palestine) répond aux représentants qui ont mentionné les événements actuels de Tibériade et de Haïfa. Il est remarquable, dit-il, de noter que les représentants des Etats arabes que se sont montrés les plus farouches défenseurs de la guerre en

Jews of aggression, now that the fortunes of war were not one-sided.

The Jewish Agency repudiated the allegations which had been made by the representative of Syria and accepted by the representative of Pakistan. It had requested a full report from Palestine and would make a statement to the Committee at the appropriate time.

The meeting rose at 1.50 p.m.

## HUNDRED AND TWENTY-FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Monday, 26 April 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman:* Mr. T. F. TSIANG (China).

### 9. Consideration of the French draft resolution (document A/C.1/280)

The CHAIRMAN recalled that at the previous meeting the Committee had agreed to interrupt the general debate in order to consider the French draft resolution (document A/C.1/280).

Mr. KYROU (Greece) remarked that it was Holy Week for members of the Greek Orthodox Church. Nevertheless he hoped that delegations of countries, the majority of whose population was of the Orthodox faith, would take into account the urgency of the Committee's task and would not desire to interrupt their work.

Mr. HAGGLOF (Sweden) welcomed the French proposal for the preservation of Jerusalem. He thought it fitting for such a proposal to come from the French delegation.

He introduced an amendment (document A/C.1/281) which contained certain drafting changes and which stressed the need for haste on the part of the Trusteeship Council in submitting proposals to the General Assembly.

Mr. PARODI (France) accepted the Swedish amendment which he believed improved the text of the French draft resolution, and might facilitate and hasten the discussion in the Trusteeship Council.

Mr. Parodi explained that, in stating that the Trusteeship Council should study suitable measures for the protection of Jerusalem "with the Mandatory Power and the interested parties" he had meant that the Trusteeship Council would consult with the parties. No agreement on the part of the parties concerned would be required and the decision would be taken by the Council itself.

The phrase "interested parties" referred solely to the Jewish Agency and the Arab Higher Committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) whole-heartedly supported the desire to adopt measures for the

Palestine accusent les Juifs d'agression, aujourd'hui que les succès de la guerre ne sont plus du même côté.

L'Agence juive repousse les allégations faites par le représentant de la Syrie et acceptées par le représentant du Pakistan. Elle a demandé qu'on lui envoie un rapport étendu sur la situation en Palestine et fera une déclaration à la Commission en temps opportun.

La séance est levée à 13 h. 50.

## CENT-VINGT-QUATRIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 26 avril 1948, à 10 h. 30.*

*Président:* M. T. F. TSIANG (Chine).

### 9. Examen du projet de résolution de la France (document A/C.1/280)

Le PRÉSIDENT rappelle qu'au cours de la dernière séance la Commission a décidé d'interrompre la discussion générale afin d'examiner le projet de résolution français (document A/C.1/280).

M. KYROU (Grèce) fait remarquer que la présente semaine est la semaine sainte pour les fidèles de l'Eglise grecque orthodoxe. Il espère que les délégations des pays dont la population appartient en majorité à la religion orthodoxe tiendront compte de l'urgence des travaux de la Commission et ne manifesteront pas le désir d'interrompre leur activité.

M. HAGGLOF (Suède) exprime sa satisfaction au sujet de la proposition française pour la protection de Jérusalem. Il estime que la délégation française était particulièrement désignée pour présenter une telle proposition.

Il présente un amendement (document A/C.1/281) qui a trait à certains changements de rédaction et qui insiste sur la nécessité qui s'imposera au Conseil de tutelle de faire preuve de diligence dans la présentation de propositions à l'Assemblée générale.

M. PARODI (France) accepte l'amendement suédois qui, pense-t-il, améliore la rédaction du projet de résolution français et peut contribuer à faciliter et à rendre plus rapide la discussion au sein du Conseil de tutelle.

M. Parodi explique que, en déclarant que le Conseil de tutelle doit étudier les mesures propres à la protection de Jérusalem "avec la Puissance mandataire et les parties intéressées", il a voulu dire que le Conseil de tutelle doit consulter les parties intéressées. Un accord avec les parties intéressées n'est pas nécessaire et la décision sera prise par le Conseil lui-même.

Les mots "parties intéressées" ne font allusion qu'à l'Agence juive et au Haut Comité arabe.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) partage pleinement le désir d'adopter sans délai des mesures